

RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00378
Numéro SIREN : 497 872 234
Nom ou dénomination : 2D ENERGIE

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2018 sous le numéro de dépôt B2018/010617

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE



758303

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/010617**
n° de gestion : **2007B00378**
n° SIREN : **497 872 234 RCS Romans**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère certifie avoir procédé le 07/12/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

2D ENERGIE - Société par actions simplifiée
35 rue de la Cancette 26240 Saint-barthelemy-de-vals -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



758303

1

BILAN SIMPLIFIÉ

10647

DGFIP N° 2033-A 2018

Formulaire obligatoire (art. 302 Septans A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise S.A.S. 2D ENERGIE
Adresse de l'entreprise 35 RUE DE LA CANCEITE 26240 ST BARTHELEMY DE VALS
Numéro SIRET * 49787223400016
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Table of ACTIF (Assets) with columns: Description, Brut (1), Amortissements - Provisions (2), Net (3), Net (4). Rows include Immobilisations incorporelles, corporelles, financières, Stocks, Créances, etc.

Table of PASSIF (Liabilities) with columns: Description, Exercice N NET (1), Exercice N-1 NET (2). Rows include Capital social, Réserves, Report à nouveau, Emprunts et dettes assimilées, etc.

Table of RENVOIS (References) with columns: Description, Rubric, Amount. Rows include (1) Dont immobilisations financières à moins d'un an, (2) Dont créances à plus d'un an, (3) Dont comptes courants d'associés débiteurs, (4) Dont dettes à plus d'un an, (5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

QUADRATIS Informatique

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-B 2018

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		S.A.S. 2D ENERGIE							Néant		*									
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le							Exercice N-1 clos le		*									
				13	1	1	2	2	0	1	7	13	1	2	2	0	1	6				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires		209								210	192 804		220 066							
	Production vendue	biens		215								214										
		services *		217								218	10 491									
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222														
	Production immobilisée *								224													
	Subventions d'exploitation reçues								226	6 249												
	Autres produits								230													
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A (I)								232	199 053		230 557										
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234													
		Variation de stock (marchandises) *							236													
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238															
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *							240															
Autres charges externes * :			(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)						242	144 295		43 771										
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	3 322						244	6 890		13 875							
Rémunérations du personnel *							250	1 821		2 922												
Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	673		984												
Dotations aux amortissements *							254	186 983		134 268												
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259						262	14 015		16 740								
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260																		
	Total des charges d'exploitation (II)								264	354 678		212 561										
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	(155 625)		17 997										
Produits financiers							(III)	280		10 335						10 335						
Produits exceptionnels							(IV)	290		5 711		672 960										
Charges financières							(V)	294		58 193		63 926										
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347						(VI)	300		1 200						270 000			
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348																		
Impôts sur les bénéfices *							(VII)	306		(69 429)		74 381										
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)								310	(129 543)		292 985											
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312			314		129 543									
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316														
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318														
	Provisions non déductibles *							322														
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)							324														
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248					330	1 200										
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)		249					251												
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998														
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999														
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997														
	Déductions	Entreprise nouvelles (44 septies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	127					138	342									
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecimes)	991					990											
Divers (44 quaterdecimes)		345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	69 429						350	82 749								
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655		13 193																
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352			354						211 092					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)							356	211 092														
Déficits antérieurs reportables : * .. dont imputés sur le résultat :							360															
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	0		372											

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.S. 2D ENERGIE

Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	4 901	412		414		416	4 901	4 901
Immobilisations corporelles	Terrains	420	77 500	422	50 000	424		426	127 500	127 500
	Constructions	430	52 000	432	100 000	434		436	152 000	152 000
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	1 717 703	442	500 000	444		446	2 217 703	2 217 703
	Installations générales, agencements divers	450	38 683	452		454		456	38 683	38 683
	Matériel de transport	460		462	6 500	464		466	6 500	6 500
	Autres immobilisations corporelles	470		472	66 135	474		476	66 135	66 135
Immobilisations financières		480	951 396	482		484		486	951 396	951 396
TOTAL		490	2 842 183	492	722 635	494		496	3 564 819	3 564 819
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520	6 597	522	5 450	524		526	12 047	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	212 837	532	176 736	534		536	389 573	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	4 949	542	3 870	544		546	8 819	
	Matériel de transport	550		552	927	554		556	927	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570	224 383	572	186 983	574		576	411 366	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591			
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.S. 2D ENERGIE

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques matériel et outillage	730		735						
Inst. générales agenc. am. divers	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL		770		775					
						Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA					
Déficits de l'exercice		860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129			
Total des déficits restant à reporter		870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORT (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800		<input type="checkbox"/>	
VI DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *							380		
N° du centre de gestion agréé							388		
Montant de la TVA collectée							374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	18 159	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397		

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 381 775.28 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 192 803.78 Euros et dégageant un déficit de 129 542.80- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 127 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 174 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Description des efforts	Montant
- investissement :	174
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	174

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 901		
Terrains	77 500		50 000
Constructions sur sol propre	52 000		100 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 717 703		500 000
Installations générales agencements aménagements divers	38 683		
Matériel de transport			6 500
Immobilisations corporelles en cours			66 135
TOTAL	1 885 887		722 635
Autres participations	951 396		
TOTAL	951 396		
TOTAL GENERAL	2 842 183		722 635

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			4 901	4 901
TOTAL				
Terrains			127 500	127 500
Constructions sur sol propre			152 000	152 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2 217 703	2 217 703
Installations générales agencements aménagements divers			38 683	38 683
Matériel de transport			6 500	6 500
Immobilisations corporelles en cours			66 135	66 135
TOTAL			2 608 522	2 608 522
Autres participations			951 396	951 396
TOTAL			951 396	951 396
TOTAL GENERAL			3 564 819	3 564 819

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol propre	6 597	5 450		12 047
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	212 837	176 736		389 573
Installations générales agencements aménagements divers	4 949	3 870		8 819
Matériel de transport		927		927
TOTAL	224 383	186 983		411 366
TOTAL GENERAL	224 383	186 983		411 366

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	5 450				
Instal.techniques matériel outillage indus.	176 736				
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 870				
Matériel de transport	927				
TOTAL	186 983				
TOTAL GENERAL	186 983				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	88 820	88 820	
Impôts sur les bénéfices	69 556	69 556	
Taxe sur la valeur ajoutée	14 277	14 277	
Débiteurs divers	273	273	
Charges constatées d'avance	3 980	3 980	
TOTAL	176 906	176 906	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 384	2 384		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	2 247 735	141 681	919 418	1 186 636
Fournisseurs et comptes rattachés	63 220	63 220		
Personnel et comptes rattachés	309	309		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	349	349		
Taxe sur la valeur ajoutée	11 501	11 501		
Autres impôts taxes et assimilés	2 658	2 658		
Groupe et associés	675 506	675 506		
TOTAL	3 003 662	897 608	919 418	1 186 636
Emprunts souscrits en cours d'exercice	801 510			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	138 155			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	235.0000	800			800

AUGMENTATION DE CAPITAL DE 8000€ A 188000€.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 384
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 969
Dettes fiscales et sociales	2 925
Total	38 278

Détail des charges à payer

	Montant
INTERETS COURUS	
- INTERETS / EMPRUNT	2 221
FRS FACTURES NON PARVENUES	
- HON COGEFI BILAN	1 200
- HON FOLLET AGO	960
- REDEVANCE MINI 2015	5 254
- REDEVANCE REELLE 2016 SOLDE	8 370
- ENEDIS 12 GATS	1 059
- AGENCE DE L EAU 2017	760
- HON COGEFI 12	451
- ELECTRICITE BELLEVAUX	283
- ELECTRICITE GATS	251
- ELECTRICITE BOULC	35
- ENEDIS BOULC ACCES 12	191
- REDEVANCE REELLE 2017	14 015
- ENEDIS 12 BOULC	139
PROVISION POURS CONGES PAYES	
- Provisions pour congés payés	192
CHARGES SOCIALES A PAYER	
- Provisions pour congés payés	75
ETAT CHARGES A PAYER	
- FPC AU 31/12	10
- TAXE APP AU 31/12	12
- TAXE IFER LE BOULC	2 251
- TAXE IFER LES GATS	385
FRAIS FINANCIERS A PAYER	
- AGIOS AU 31/12 CRCA	128
- AGIOS 31/12 BPDA	35
Total	38 278

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 980
Total	3 980

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATES D AVANCE			
- ABONNEMENT TEL PORT	45		
- DEGREVEMENT CFE LES GATS	3 922		
- TEL FIXE BOULC	8		
- TEL FIXE GATS	5		
Total	3 980		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

2D ENERGIE

SAS au capital de 188 000 €

Siège social :

**35 rue de la Cancette
26240 SAINT BARTHELEMY DE VALS**

497.872.234 - RCS ROMANS

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 29 JUIN 2018

AFFECTATION DU RESULTAT

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve la répartition des résultats telle qu'elle lui est proposée par le Président et décide en conséquence d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017, soit la somme de 129 543 € au compte « report à nouveau débiteur ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale mentionne qu'il n'a pas été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices sociaux.

**FAIT A ST BARTHELEMY DE VALS,
LE 29 JUIN 2018
LE PRESIDENT,
Christian DESGRANGES**

